

Décision N°26-08 portant nomination de la direction
d'un département de recherche

Le Président de l'université de Bordeaux

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment son article 40 ;

Vu les statuts du département de recherche STS – Sciences et Technologies pour la Santé ;

Vu la proposition du Président de l'université en date du 23 janvier 2026 de nommer Madame Anne-Karine BOUZIER-SORE directrice, Madame Marie-Christine DURRIEU directrice-adjointe et Monsieur Thomas DUCRET directeur-adjoint du département STS ;

Vu l'avis du conseil du département STS en date du 23 février 2026 ;

Considérant que le Président de l'université nomme la direction du département STS – Sciences et Technologies pour la Santé, après avis du conseil, parmi les enseignants-chercheurs ou les chercheurs membres du département ;

DECIDE

Article 1 :

Madame Anne-Karine BOUZIER-SORE est nommée directrice du département de recherche STS – Sciences et Technologies pour la Santé, à compter du 24 février 2026 et ce jusqu'au 23 février 2030, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommée.

Article 2 :

Madame Marie-Christine DURRIEU et Monsieur Thomas DUCRET sont nommés respectivement directrice-adjointe et directeur-adjoint du département de recherche STS – Sciences et Technologies pour la Santé, à compter du 24 février 2026 et ce jusqu'au 23 février 2030, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommée.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.



Fait à Bordeaux, le 24 février 2026
en quatre exemplaires originaux,

Dean LEWIS

Président de l'université de Bordeaux